

MONTE LIMAR-AGGLOMERATION

o o o

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES :

Communauté d'agglomération de Montélimar-Agglomération
Maison des Services Publics – 1 Avenue Saint-Martin
26200 MONTE LIMAR
Téléphone : 04.75.53.10.74
Courriel : dcpaj@montelimar-agglo.fr
Code NUTS : FRK23
Adresse internet :
Adresse principale : <https://www.montelimar-agglo.fr>
Adresse du profil acheteur : <https://www.montelimar-agglo.fr/economie-emploi/entreprises/marches-publics>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITE PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II. 1) ETENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé :

Délégation de Service Public pour l'exploitation du service d'eau potable

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 65100000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte :

L'objet de la présente consultation vise à désigner le futur concessionnaire du service public de l'eau potable de Montélimar Agglomération (périmètre : Allan, Ancône, Châteauneuf-du-Rhone, Montélimar et Portes-en-Valdaine, complété par 2

options distinctes pour les communes de Marsanne et Rochefort-en-Valdaine) à compter du 01/01/2025.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 13 200 00,00 €

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots : NON

II.1.7) Valeur totale du marché

Valeur T.T.C : 11 621 190.00 €

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé

Délégation de Service Public pour l'exploitation du service d'eau potable

II.2.2) Code (s) CPV additionnel (s)

Code CPV principal : 65100000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRK23

Lieu principal d'exécution : Périmètre de la Communauté d'Agglomération de Montélimar -Agglomération

II.2.4) Description des prestations :

Le contrat de concession aura pour objet la gestion du service public de production et distribution d'eau potable Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglomération, pour les communes de Allan, Ancône, Châteauneuf-du-Rhone, Montélimar et Portes-en-Valdaine, complété par 2 options distinctes pour les communes de Marsanne et Rochefort-en-Valdaine.

La gestion du service porte notamment sur l'exploitation des ouvrages et installations de production et de distribution d'eau potable, le renouvellement des équipements, la facturation et la gestion des relations avec les usagers. La durée du contrat est de 6 ans.

Données technico-économiques du service (valeurs 2021)

Nombre d'abonnés : 19 184

Volumes comptabilisés : 2 791 000 m³

Ouvrages du service périmètre de base : 13 points de captage d'eau brute, 24 réservoirs ou bâches, 7 stations de reprise ou de surpression, 440 km de canalisations

Périmètre Option 1 (Marsanne) :

712 abonnés et ≈ 108 000 m³/an comptabilisés (données 2022), 3 points de captage d'eau brute, 4 réservoirs ou bâches, 2 stations de reprise ou de surpression, 62 km de canalisations

Périmètre Option 2 (Rochefort-en-Valdaine) :

162 abonnés (données 2018) et 17 395 m³/an comptabilisés (données 2022), 3 points de captage d'eau brute, 3 réservoirs ou bâches, 1 station de reprise ou de surpression, 15.7 km de canalisations

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 60

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : NON

II.2.14) Informations complémentaires :**SECTION IV : PROCEDURE****IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Forme de la procédure :**

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :**

Procédure de consultation : Délégation de service public conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et selon la procédure prévue pour les contrats de concession relevant de l'article R.3126-1-1° du Code de la Commande Publique.

Date de la signature du contrat par l'autorité délégante : 27 juin 2024

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Lot

Intitulé : Délégation de Service Public pour l'exploitation du service d'eau potable

N° de contrat : S240028

Une concession/un lot est attribué(e) : OUI

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 25 juin 2024

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres Etats membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'Etats non-membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : NON

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

SAUR

Chemin de la Fonderie

26200 MONTE LIMAR

Téléphone : [04 63 36 10 00](tel:0463361000)

Mail : catherine.bisou@saur.com

Le concessionnaire est une PME : NON

Total des points obtenus pour cette offre : 93/100

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur totale de la concession/du lot : 11 621 190.00 €

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Modalités de consultation des marchés :

Possibilité de consultation des documents sur place ou obtention des copies, par une demande écrite et formulée auprès de la collectivité dont l'adresse figure au paragraphe I.1) de la Section I et dans les conditions fixées par **les articles L300-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.**

Publication antérieure concernant le même contrat :

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au B.O.A.M.P. du 07 mai 2023 sous le n° 23-61253, au J.O.U.E du 08 mai 2023 sous le n° 273516-2023 et dans le journal « le MONITEUR » du 19 mai 2023, annonce n° AO-2320-0908 Cet avis a également été inséré sur le site internet de la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération le 07 mai 2023.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble

Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135
Localité/Ville : Grenoble Cedex
Code postal : 38022
Téléphone : 04 76 42 90 16
Fax : 04 76 51 89 44

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Les recours possibles sont :

- soit, avant la signature du contrat, le référé précontractuel conformément aux délais et aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative,
- soit, après la signature du contrat, un recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R. 411-1 et R. 421-7 du Code de la Justice Administrative, et dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution,
- soit, après la signature du contrat, un référé contractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code de justice administrative après la conclusion du contrat.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Grefe du Tribunal Administratif de Grenoble
Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135
Localité/Ville : Grenoble Cedex
Code postal : 38022
Téléphone : 04 76 42 90 16
Fax : 04 76 51 89 44

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 21 août 2024

Le Président,